



d'investissement dans l'infrastructure, les services et l'industrie sont des secteurs clés d'intérêt potentiel pour les investisseurs canadiens. L'accord existant pour la protection des investissements étrangers, signé par le Canada et l'URSS en 1989, donne une protection limitée aux investisseurs canadiens par rapport aux accords plus récents sur l'investissement, du type ALENA. La négociation d'un nouvel accord a commencé en janvier 1998 et a pour but d'améliorer les conditions permettant d'augmenter les investissements canadiens.

Les risques auxquels les investisseurs sont actuellement confrontés dans la Fédération de Russie sont les préoccupations concernant la criminalité et la corruption, l'incertitude concernant les dispositions de la législation interne en attente et la possibilité de recours efficaces au moyen du système judiciaire pour résoudre les différends concernant les investissements. Le gouvernement continuera de travailler en 1999 dans le but de conclure un nouvel accord de protection de l'investissement et de défendre la position de plusieurs sociétés canadiennes confrontées à des litiges concernant des investissements dans la Fédération de Russie.

UKRAINE

Les récents développements de la politique commerciale de l'Ukraine ont soulevé des préoccupations sérieuses parmi les partenaires commerciaux de ce pays, dont le Canada. Ces préoccupations sont communiquées aux représentants de l'Ukraine dans le contexte des négociations pour l'adhésion à l'OMC et de la Commission économique intergouvernementale bilatérale. Des augmentations arbitraires de taux tarifaires, le traitement discriminatoire des importations provenant de certains partenaires commerciaux sous forme d'exemptions de la TVA de 20 p. 100 et des restrictions quantitatives (ou la menace de telles restrictions) aux importations de produits clés, dont le matériel agricole, font partie des initiatives qui ont été prises par l'Ukraine, sans aucune consultation ni discussion.

L'Ukraine a demandé à se joindre à l'OMC en 1994, dans le cadre de son programme visant à axer son économie sur le marché et à adhérer aux organisations internationales. Au cours de l'année, le Canada continuera de se concentrer sur la nécessité d'accroître la transparence et d'offrir aux exportateurs canadiens de produits et de services un accès plus libre, plus sûr et non discriminatoire au marché ukrainien. Le Canada

est membre d'un groupe de travail de l'OMC chargé d'examiner la demande de l'Ukraine. Au sein de ce groupe, il continuera de s'intéresser à des aspects précis de l'accès au marché, dont les activités commerciales des entreprises d'État, y compris le troc, les marchés publics, les subventions, les politiques de prix et la fiscalité, la protection de la propriété intellectuelle, le régime douanier, les normes et autres obstacles techniques au commerce, les politiques du secteur agricole, les politiques et les règlements touchant le commerce des services et les accords commerciaux avec d'autres États de la Commission économique intergouvernementale.

De plus, dans le cadre du processus d'adhésion, le Canada a entamé des négociations bilatérales avec l'Ukraine sur l'accès au marché de ses produits et services. L'Ukraine représente un débouché important pour les exportateurs canadiens. Nos exportations annuelles de produits en 1998 atteignaient un total de 20,2 millions de dollars et les importations, 68,9 millions de dollars. Le Canada cherche à obtenir que soient abaissés les niveaux des tarifs et que soient abolies les barrières non tarifaires érigées contre des produits qui intéressent ses exportateurs, tels l'équipement destiné à l'industrie pétrolière et gazière, les produits et l'équipement agroalimentaires, les matériaux de construction, les produits de haute technologie et des articles industriels supplémentaires. Le Canada demandera à l'Ukraine de consolider ses engagements tarifaires, de se joindre à diverses initiatives d'harmonisation (zéro-zéro) convenues dans le cadre de l'Uruguay Round et d'offrir un accès non discriminatoire à des produits tels que les oléagineux. Il cherche également à obtenir de l'Ukraine qu'elle prenne des engagements en vue d'élargir l'accès dans des secteurs importants tels que les services professionnels, les services de télécommunications et les services financiers. Le Canada souhaite obtenir des engagements contraignants en ce qui concerne les séjours temporaires et les règlements qui permettent aux fournisseurs étrangers de services d'établir une présence locale en Ukraine.

Par l'intermédiaire de la Commission économique intergouvernementale Canada-Ukraine, le Canada s'efforce, en collaboration avec les milieux d'affaires canadiens, de repérer les mesures spécifiques qui, en Ukraine, suscitent des obstacles au commerce et aux investissements bilatéraux, et de soulever ces questions dans les séances plénières et dans les réunions de groupe de travail avec